

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LÈVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION.

Cahors, le 7 novembre 1863.

DISCOURS

Prononcé par Sa Majesté l'EMPEREUR, à l'ouverture de la session législative, le 5 novembre 1863.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

La réunion annuelle des grands corps de l'Etat est toujours une occasion heureuse qui rapproche les hommes dévoués au bien public et permet de manifester la vérité au pays.

Le Corps législatif a été renouvelé pour la troisième fois depuis la formation de l'Empire, et pour la troisième fois, malgré quelques dissidences locales, je n'ai eu qu'à m'applaudir du résultat des élections.

Notre devoir est de faire promptement et bien les affaires du pays en restant fidèles à la Constitution qui nous a donné onze années de prospérité et que vous avez juré de maintenir.

L'exposé de la situation intérieure vous montrera que, malgré la stagnation forcée du travail dans certaines branches, le progrès ne s'est pas ralenti.

Nos exportations, dans les huit premiers mois de l'année 1863, comparées à celles des mois correspondants de l'année 1862, se sont accrues de deux cent trente-trois millions.

Pendant la même période, le mouvement de la navigation maritime a surpassé le chiffre de l'époque précédente de 175,000 tonneaux, dont 136,000 sous pavillon français.

La récolte abondante de cette année est un bienfait de la Providence, qui doit assurer à meilleur marché la subsistance de la population; elle constate aussi la prospérité de notre agriculture.

Les travaux publics ont été poursuivis avec activité. Environ mille kilomètres nouveaux de chemins de fer ont été livrés à la circulation.

La session ayant eu lieu plus tôt que de coutume, le rapport du ministre des finances n'a pas encore été publié; il le sera prochainement.

Je dois vous signaler plusieurs réformes jugées

opportunes : entre autres le décret relatif à la liberté de la boulangerie; celui qui rend l'inscription maritime moins onéreuse à la population des côtes; le projet qui modifie la loi sur les coalitions et celui qui supprime les privilèges exclusifs pour les théâtres.

Je fais également étudier une loi destinée à augmenter les attributions des Conseils généraux et communaux, et à remédier à l'excès de la centralisation.

En effet, simplifier les formalités administratives, adoucir la législation applicable aux classes dignes de toute notre sollicitude, ce sera là un progrès auquel vous aimerez à vous associer.

Vous aurez aussi à vous occuper de la question des sucres, qui demande à être enfin résolue par une législation plus stable. Le projet soumis au Conseil d'Etat tend à accorder aux produits indigènes la facilité d'exportation dont jouissent les sucres des autres provenances.

Une loi sur l'enregistrement fera disparaître le double décime et remplacera cette surtaxe par une répartition plus juste; en Algérie, malgré l'anomalie qui soumet les mêmes populations les unes au pouvoir civil, les autres au pouvoir militaire, les Arabes ont compris combien la domination française était réparatrice et équitable sans que les Européens aient moins de confiance dans la protection du Gouvernement.

Nos anciennes colonies ont vu disparaître les barrières gênantes pour leurs transactions, mais les circonstances n'ont pas été favorables au développement de leur commerce.

L'établissement récent d'institutions de crédit viendra, je l'espère, améliorer leur sort.

Au milieu de ces soins matériels, rien de ce qui touche à la religion, à l'esprit et au moral, n'a été négligé. Les œuvres religieuses de bienfaisance, les arts, les sciences et l'instruction publique ont reçu de nouveaux encouragements.

Depuis 1848 la population scolaire s'est accrue d'un quart. Aujourd'hui près de cinq millions d'enfants, dont un tiers à titre gratuit, sont reçus dans les écoles primaires. Mais nos efforts ne doivent pas se ralentir puisque six cent mille sont encore privés d'instruction. Les hautes études ont été ranimées dans les écoles secondaires où l'enseignement spécial se réorganise.

Telle est, Messieurs, le résumé de ce que nous avons déjà fait et de ce que nous voulons faire encore.

Certes, la prospérité de notre pays prendrait un essor plus rapide si des préoccupations politiques ne venaient la troubler; mais dans la vie des nations se produisent des événements imprévus, inévitables, qu'il faut envisager sans crainte et supporter sans défaillance. De ce nombre sont : la guerre d'Amérique, l'occupation obligée du Mexique et de la Cochinchine, l'insurrection de Pologne.

Les expéditions lointaines, objet de tant de critiques, n'ont pas été l'exécution d'un plan prémédité; la force des choses les a amenées et cependant elles ne sont pas à regretter.

Comment, en effet, développer notre commerce extérieur, si d'un côté nous renoncions à toute in-

fluence en Amérique et si de l'autre, en présence des vastes territoires occupés par les Anglais, les Espagnols et les Hollandais, la France restait seule sans possessions dans les mers d'Asie.

Au Mexique, après une résistance inattendue que le courage de nos soldats et de nos marins a surmontée, nous avons vu les populations nous accueillir en libérateurs. Nos efforts n'auront pas été stériles et nous serons largement dédommagés de nos sacrifices lorsque les destinées de ce pays, qui nous devra sa régénération, auront été remises à un prince que ses lumières et ses qualités rendent digne d'une aussi noble mission.

Ayons donc foi dans nos entreprises d'outre-mer; commencent pour venger notre honneur, elles se termineront par le triomphe de nos intérêts; et si des esprits prévenus ne devinent pas ce que renferment de fécond les germes déposés pour l'avenir, ne laissons pas déteindre la gloire acquise pour ainsi dire aux deux extrémités du monde, à Pékin comme à Mexico.

La question polonaise exige plus de développements. Quand éclata l'insurrection de Pologne, les gouvernements de Russie et de France étaient dans les meilleures relations. Depuis la paix, les grandes questions européennes les avaient trouvés d'accord et, je n'hésite pas à le déclarer, pendant la guerre d'Italie, comme lors de l'annexion du comté de Nice et de la Savoie, l'Empereur Alexandre m'a prêté l'appui le plus sincère et le plus cordial.

Neanmoins cette question touchait aux plus graves intérêts européens, elle ne pouvait être traitée isolément par la France. Une offense à notre honneur ou une menace contre nos frontières nous imposent le devoir d'agir sans concert préalable.

L'insurrection polonaise, à laquelle sa durée imprimait un caractère national, éveilla partout des sympathies et le but de la diplomatie fut d'attirer cette cause la plus d'adhésions possibles, afin de peser sur la Russie de tout le poids de l'opinion de l'Europe.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

Il devenait dès lors nécessaire, comme à l'époque des événements d'Orient et de Syrie, de m'entendre avec les puissances qui avaient, pour se prononcer, des raisons et des droits semblables aux nôtres.

l'humanité on doit également déplorer.

Que reste-t-il donc à faire ? Sommes-nous réduits à la seule alternative de la guerre ou du silence ? Non.

Sans courir aux armes comme sans nous taire, un moyen nous reste. C'est de soumettre la cause polonaise à un tribunal Européen. La Russie l'a déjà déclaré, des conférences où toutes les autres questions qui agitent l'Europe seraient débattues, ne blessaient rien sa dignité.

Prenons acte de cette déclaration. Qu'elle nous serve à éteindre, une fois pour toutes, les ferment de discorde prêts à éclater de tous côtés et que du malaise même de l'Europe, travaillée par tant d'éléments de dissolution, naisse une ère nouvelle d'ordre et d'apaisement !

Le moment n'est-il pas venu de reconstruire sur de nouvelles bases l'édifice miné par le temps et détruit pièce à pièce par les révolutions ?

N'est-il pas urgent de reconnaître par de nouvelles conventions ce qui s'est irrévocablement accompli, et d'accomplir d'un commun accord ce que réclame la paix du monde ?

Les traités de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés ou tend à les renverser presque partout; ils ont été brisés en Grèce, en Belgique, en France, en Italie, comme sur le Danube; l'Allemagne s'agit pour les changer; l'Angleterre les a généreusement modifiés par la cession des Iles Ioniennes, et la Russie les foule aux pieds à Varsovie.

Au milieu de ce déchirement successif du pacte fondamental européen, les passions ardentes se succèdent et au Midi comme au Nord, de puissants intérêts demandent une solution.

Quoi donc de plus légitime et de plus sensé que de convier les puissances de l'Europe à un Congrès où les amours propres et les résistances disparaîtront devant un arbitrage suprême ? Quoi de plus conforme aux idées de l'époque, aux vœux du plus grand nombre que de s'adresser à la conscience, à la raison des hommes d'Etat de tous les pays et de leur dire : Les préjugés; les rancunes qui nous divisent n'ont-ils pas déjà trop duré ?

La rivalité jalouse des grandes puissances empêchera-t-elle sans cesse les progrès de la civilisation ? Entretiendrons-nous toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés ? Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ?

Conservons-nous éternellement un état qui n'est ni la paix avec la sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses ?

Ne donnons pas plus longtemps une importance factice à l'esprit subservif des partis extrêmes, en nous opposant par d'étroits calculs aux légitimes aspirations des peuples.

Ayons le courage de substituer à un état maladif et précaire une situation stable et régulière, coûte que coûte des sacrifices.

Réunissons-nous sans systèmes préconçu, sans ambition exclusive, animés par la seule pensée d'établir un ordre de chose fondé désormais sur l'intérêt

— Qui prétend que tu en sois une ? — J'ai de la naissance. — Tiens ! dit Marchena d'un air distrait.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 novembre 1863.

LE QUART D'HEURE (\*)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

Le jeune Fernand Ortiz, intendant et secrétaire de dona Elena Liborio, riche veuve madrilène, suait sang et eau, un beau matin, pour achever un sonnet amoureux à l'adresse de la belle Caroline, nièce de la dame.

(\*) La reproduction est interdite.

bien compris des souverains et des peuples. Cet appel, j'aime à le croire, sera entendu de tous. Un refus ferait supposer de secrets projets qui redoutent le grand jour. Mais quand même la proposition ne serait pas unanimement agréée, elle aurait l'immense avantage d'avoir signalé à l'Europe où est le danger, où est le salut. Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation, et la paix ; l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.

Vous connaissez maintenant, Messieurs, le langage que je me propose de tenir à l'Europe. Approuvé par vous, sanctionné par l'assentiment public, il ne peut manquer d'être écouté, puisque je parle au nom de la France.

Ce discours, si impatiemment attendu, et que l'Empereur, de sa voix calme et forte, a prononcé au milieu des applaudissements les plus chaleureux, va produire une immense sensation, non-seulement en France, mais en Europe, et l'on peut dire dans le monde entier. Jamais parole souveraine n'a été aussi hardiment au fond des choses, avec un tel éclat de loyauté et de franchise ; jamais discours descendant du trône n'exposa avec une clarté saisissante et une si noble sincérité la situation intérieure et les affaires du pays ; jamais du haut d'un trône, on ne montra, avec plus de désintéressement et de grandeur, aux gouvernements et aux peuples, ce qu'il faut espérer et ce qu'il faut craindre, où est le danger et où est le salut.

La France entière s'associera avec bonheur à ce magnifique et patriotique langage, et l'Europe entendra un appel qui lui est adressé, au nom des principes les plus sacrés de la civilisation, au nom des droits les plus respectables, avec une modération qui doit entraîner ceux qui sont déjà avec nous et désarmer les plus prévenus. Oui, cet appel, fait par une politique clairvoyante et sage, fière sans vouloir s'imposer aux autres, nationale sans esprit de conquête, également amie de l'ordre et du progrès, sera entendu de l'Europe, parce que l'Empereur parle au nom de la France, comme il l'a dit, et nous ajouterons parce qu'il s'appelle Napoléon III.

(Constitutionnel.) Paulin LIMAYRAC.

Ouverture de la session législative de 1864.

Aujourd'hui jeudi, à une heure, l'Empereur a ouvert en personne la session législative de 1864, dans la grande salle des Etats, au palais du Louvre.

Vers midi, des détachements de la garde nationale et des voltigeurs de la garde impériale venaient former la haie depuis le pavillon de l'Horloge, par la cour des Tuileries et la place des squares du Louvre, jusqu'au pavillon Denon, parcours que devait suivre le cortège de Leurs Majestés pour se rendre à la séance. Une foule immense avait été admise à prendre place derrière les troupes.

Les mêmes dispositions que les années précédentes avaient été prises pour la décoration de la salle des Etats.

Sur les degrés du trône se sont rangés à droite et à gauche, les cardinaux, les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux, une députation des grands-croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le vice-président, les présidents de section du conseil d'Etat et les conseillers d'Etat.

En face du trône, à droite, des places étaient préparées pour le président, les vice-présidents du Sénat et les sénateurs à gauche, ont pris place, le président, les vice-présidents du Corps législatif et les députés.

En arrière du Sénat et du Corps législatif se trouvaient les maîtres des requêtes et les auditeurs au Conseil d'Etat, les députations des grands-officiers de la Légion-d'Honneur, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil impérial de l'instruction publique, de l'Institut, de la cour impériale, du Clergé des différents cultes, les préfets de la Seine et de police, etc., etc.

Une partie de la galerie supérieure de droite avait été réservée au corps diplomatique, qui s'y trouvait au grand complet. Une partie de la galerie de gauche était occupée par les femmes des ministres et des membres du conseil privé, des maréchaux, des amiraux, des grands officiers de la couronne et les autres dames de la cour.

Le corps diplomatique, tous les dignitaires et fonctionnaires civils et militaires étaient en costume ; les dames en toilette de ville et les hommes invités en frac et en cravate blanche.

Un peu avant une heure, Sa Majesté l'Impératrice et Son Altesse Impériale le Prince Impérial, sortis des Tuileries dans une voiture attelée de deux chevaux. MM. le marquis de Lagrange et Bachon, écuyers, aux portières de droite et de gauche. Ce cortège était précédé et suivi de pelotons de lanciers de la garde impériale.

L'Impératrice et le Prince Impérial ont été reçus, à leur arrivée, par les princesses de la famille impériale et de la famille de l'Empereur ayant rang à la cour. Sa Majesté et son Altesse Impériale le prince précédés de leurs officiers de service et suivis des princesses, de la grande maîtresse, de la dame d'honneur de l'Impératrice et des dames du palais, se sont rendues, en traversant la salle des Etats, à la tribune qui leur était réservée à la droite du trône.

Des cris répétés de : « Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! » ont accueilli l'arrivée de Sa Majesté et du jeune Prince qui portait le costume de grenadier.

Dans la tribune de l'Impératrice ont pris place : LL. AA. II. M<sup>me</sup> la princesse Marie-Clotilde, M<sup>me</sup> la princesse Mathilde, LL. AA. M<sup>me</sup> la princesse Baciocchi, M<sup>me</sup> la princesse Lucien Murat, M<sup>me</sup> la princesse Joachim Murat et M<sup>me</sup> la princesse Anna Murat.

A une heure précise, une salve de 21 coups de canon annonçait le départ de l'Empereur du palais des Tuileries. Sa Majesté s'est rendue au pavillon Denon, également dans un carrosse attelé de deux chevaux. Son cortège était précédé de piqueurs, et d'un peloton de lanciers, et était suivi par un détachement de cent-gardes. L'aide-de-camp de service, M. le général Rollin, accompagnait Sa Majesté ; M. le général Fleury, premier écuyer, était à la roue de droite de la voiture.

L'Empereur a été acclamé sur son passage par les vivats les plus chaleureux.

Sa Majesté a été reçue, à son arrivée au Louvre, par S. A. I. Mgr. le prince Napoléon et LL. AA. les princes de la famille ayant rang à la cour. L'Empereur, précédé de ses officiers et suivi des princes, a été salué par les acclamations de toute l'assemblée.

L'Empereur a pris place sur le trône, ayant à ses côtés S. A. I. le prince Napoléon et les princes de sa famille.

Sa Majesté a prononcé d'une voix ferme et accentuée le discours qui précède.

Ce discours, souvent interrompu par les marques de la plus vive approbation de l'assemblée, s'est terminé au milieu des acclamations répétées de : « Vive l'Empereur ! »

M. Rouher, ministre d'Etat, ayant pris les ordres de Sa Majesté, a invité MM. les sénateurs nommés depuis la clôture de la session du Sénat et MM. les députés à prêter, entre les mains de l'Empereur, le serment prescrit par la Constitution.

Puis S. Exc. le ministre d'Etat a dit : « Au nom de l'Empereur, je déclare la session ouverte, et j'invite MM. les membres du Sénat et du Corps législatif à se réunir demain aux lieux respectifs de leurs séances pour commencer leurs travaux. »

Immédiatement après, l'Empereur et puis l'Impératrice et le Prince Impérial se sont retirés avec leurs cortèges, salués par les acclamations prolongées de l'assemblée tout entière.

Il était une heure trois quarts quand une nouvelle salve d'artillerie a annoncé la fin de la séance.

Sur tout le parcours comme à leur arrivée Leurs Majestés et Son Altesse Impériale ont été salués par des marques de vive sympathie et par les acclamations les plus chaleureuses.

(Constitutionnel) BONIFACE-DEMARET.

BULLETIN

Les chambres prussiennes sont convoquées à Berlin, pour le 9 de ce mois. Le ministère va se trouver, après une dissolution, en présence d'une chambre de députés non moins hostile que celle avec laquelle il était en état flagrant d'antagonisme. Il est par conséquent bien difficile, en face d'une situation parlementaire, compliquée de circonstances extra-constitutionnelles, de prévoir comment les choses se passeront en Prusse entre le gouvernement et la nouvelle assemblée législative.

Le ministère autrichien vient de présenter au Reichsrath un projet de loi sur la réorganisation administrative qui entraîne la séparation absolue des pouvoirs administratif et judiciaire. Cette réforme importante avait été réclamée depuis longtemps par les populations de l'empire.

A Madrid, les Cortès ont été ouverts, le 4, par la Reine. Le discours de S. M. présage une session des plus importantes. Il annonce un grand nombre de projets parmi lesquels on voit figurer en première ligne la réforme de la Constitution, et de la dignité de sénateur. — Les journaux de l'opposition combattent vivement le ministère. Leur attitude est généralement très-hostile.

Les nouvelles de Varsovie représentent l'exaspération comme étant extrême dans cette capitale. Des jeunes filles de quinze ans ont été emprisonnées. Une proclamation du chef polonais de la ville de Varsovie engage les dames à déposer le deuil afin de mettre leur honneur et leur vie à l'abri de la brutalité de la soldatesque russe.

Les dépêches d'Athènes confirment l'accueil enthousiaste fait au roi des Hellènes, au Pyrée et dans la capitale. Le corps diplomatique assistait avec le Roi et l'assemblée nationale au Te Deum qui a été chanté dans la cathédrale, à l'arrivée de Sa Majesté. Athènes est tranquille. La population se montre très favorable au nouveau Souverain.

A. LAYTOU.

— Voici l'album, dit Pétra, le prenant sur un guéridon et le lui présentant.

— Vois-tu, petite, poursuivit-elle en se frottant la moustache, quand je jette les yeux sur une jeune fille et que je me dis : « Je ferai sa conquête ! » pas moyen qu'elle m'échappe.

— Vous êtes Andaloux ? demanda finement Pétra.

— Oui, je suis de Ronda. Mais je ne t'ai pas encore récompensée de la bonne nouvelle.

A ces mots, il tira sa bourse.

— De l'argent, à moi ? s'écria la camériste en repressant fièrement la tête. Qui vous demande l'aumône ? Outragez-vous ainsi une femme comme moi ?

— Je n'ai pas eu l'intention...

— Ignorez-vous donc que je suis de sang noble ?

— Voyons Pétra, je ne veux point t'offenser ; je ne t'offre plus d'argent ; mais accepte un souvenir d'amitié.

— Et il lui passait au doigt une petite bague.

« A la bonne heure ! s'écria-t-elle souriante. Cela ne me fait pas rougir. Seulement, je regrette, senor, de n'avoir pas un autre bijou à vous offrir en échange. La perte de notre fortune...

— Bien, bien ! interrompit vivement Marchena.

— Feu mon père a eu un procès ruineux, et mon oncle, don Balthazar de Maldonado y Escalona...

— Pour l'amour de Dieu, mon enfant, conte-moi ton histoire un autre jour, plus à loisir. Ce qui m'intéresse pour le moment, c'est la mienne. Je vais donc épancher dans cet album la passion qui me dévore !

— Ah ! mademoiselle veut des vers ; j'allais l'oublier.

— Quoi ! que dis-tu ? s'écria Marchena d'un air d'épouvante.

— Elle y tient absolument.

— Des vers ? Moi ? Je ne sais pas le premier mot de la versification. Bah ! qui se tourmente pour si peu ? J'en copierai dans le premier livre venu, ou

j'irai trouver quelque rimailleur de profession qui m'en fabriquera une douzaine.

— Inutile de vous déranger pour cela ; nous avons un poète dans la maison.

— Qui donc ?

— M. Ortiz, le secrétaire de madame. C'est un jeune homme de grand mérite.

— Je n'en doute pas.

— Il dessine également fort bien.

— C'est de peu d'intérêt pour moi ; qu'il me compose des vers, je n'en demande pas davantage.

— Il les fait si joliment ! Hier il en a commencé à mon adresse...

— Ah ! friponne ! dit Marchena en riant et en la menaçant du doigt.

— Et je gage qu'il les termine en ce moment.

Venez, » répliqua-t-elle en ouvrant la porte du cabinet.

Ortiz déchira précieusement les vers qu'il venait de composer, et murmurait avec humeur :

« Prosaisque, absurde, détestable ! »

« Si tu es sa muse, dit tout bas l'Andaloux à Pétra, tu ne l'inspires pas fort heureusement. »

Puis il s'approcha d'Ortiz, qui fronça le sourcil à la vue de son rival, mais se leva poliment pour le saluer.

« Pardonnez-moi de vous déranger, monsieur ; je viens vous demander un service.

— S'il dépend de moi de vous le rendre, répondit Fernand avec froideur, j'y suis tout disposé.

— Mille fois merci, monsieur ! Vous saurez donc que Caroline se décide à accueillir mes hommages.

Le pauvre Ortiz pâlit, mais fit bonne contenance et interrogea l'Andaloux du regard.

« N'est-ce pas qu'elle est divine ? reprit Marchena radieux.

— En effet.

— N'est-ce pas que j'ai bon goût ?

— Oui.

— Elle m'envoie son album pour que j'y inscrive ma déclaration ; je la lui ai faite déjà à deux reprises ; mais elle veut sans doute étaler son trophée à tous les yeux.

— Le fat ! pensa Fernand, tout en répondant avec une teinte d'ironie : « Il y a bien lieu d'être fière d'une si belle victoire. »

— Plus d'une en serait jalouse, dit négligemment Marchena.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Berlin, 5 novembre. On mande de la frontière polonaise : On annonce comme certain que le grand-duc Constantin serait relevé de ses fonctions de lieutenant-général du royaume de Pologne et qu'il se retirerait à l'étranger. C'est le général Berg qui serait nommé à sa place à Varsovie.

Breslau, 5 novembre. On lit dans la Gazette de Breslau : On disait à Varsovie que le décret qui nomme définitivement le général Berg lieutenant du royaume de Pologne, en remplacement du grand-duc Constantin, était arrivé de Saint-Petersbourg.

L'individu qui a assailli le général de police Treppoff avec une hache, dans la rue des Sénateurs, se nommait Ammer ; c'était un ouvrier corroyeur. Il est mort des suites de la blessure que lui a faite le général Treppoff au moment de l'arrestation.

Madrid, 4 novembre. La démission donnée par plusieurs députés fonctionnaires, de l'opposition, a été acceptée par le conseil des ministres.

Stockholm, 4 novembre. La Gazette officielle publiée, dans son numéro d'hier, un article tendant à prouver que si la paix vient à être troublée, la faute ne pourra en être imputée au Danemark.

Vienne, 4 novembre, 9 h. du s. La Correspondance générale dit :

Les journaux russes affirment que l'insurrection polonaise tire sa principale force des sentiments de la population féminine et cherchent à excuser ainsi les procédés des autorités russes envers les dames polonaises. Sans vouloir contester le patriotisme ardent des femmes polonaises, il est impossible d'excuser des barbaries envers un sexe faible, barbaries qui ne peuvent qu'augmenter la haine nationale contre les Russes. Les vexations et persécutions des femmes sont arrivées à un degré inouï, surtout dans la province d'Augustowo, où les cosaques de Bachlanoff, envoyés par le gouverneur général Mourawieff, s'évissent avec une atrocité sauvage.

Madrid, 4 novembre. La Reine a fait aujourd'hui l'ouverture des Cortès.

Le discours royal dit que toutes les opinions constitutionnelles peuvent se produire dans les Cortès. Il ajoute que les élections se sont faites avec ordre. S. M. parle ensuite des relations amicales de l'Espagne avec toutes les puissances étrangères. Elle annonce que la réforme de la Constitution est définitivement arrêtée. Les sénateurs seront héréditaires. On organisera les tribunaux ordinaires, militaires et de commerce, ainsi que les municipalités. Le discours royal parle encore d'autres lois sur la presse, sur l'ordre public, sur les employés, sur les élections, sur les finances. Le budget ne sera pas diminué. La reine déplore les événements de Saint-Domingue. Elle dit que la situation des provinces d'outremer sera réglée.

Cracovie, 4 nov. 11 h. du s. Le Czas publie une adresse des populations de la Lithuanie au gouvernement national. L'adresse exprime l'inébranlable volonté de la Lithuanie de rester unie à la Pologne.

Le général Lewchine, à Varsovie, a publié une ordonnance qui règle minutieusement le costume des femmes.

Chmilinski a livré, le 2, un combat heureux dans le palatinat de Cracovie.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que lord Napier, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Russie, a remis, le 26 octobre, au prince Gortschakoff, une nouvelle et dernière note relative aux affaires de Pologne. Dans cette pièce le gouvernement anglais déclare que ses représentations n'ayant pas été accueillies, il considère comme inutile désormais toute communication diplomatique. Il est à remarquer que cette démarche de l'Angleterre est faite isolément et en dehors de toute participation de la France et de l'Autriche. Nous devons ajouter qu'il est plus que jamais question d'une entente entre les cours de Paris et de Vienne.

d'autrui ?

— Vous êtes trop timide et trop défiant de vos propres forces, reprit Pétra d'un ton encourageant. Rendez-vous justice et espérez.

« Que veut-elle dire ? » pensa Ortiz, qui songeait à Caroline, tandis que Pétra faisait allusion à elle-même.

« Si elle a promis d'être votre femme, objectait-il à don Marchena, elle ne se rétractera point parce que vous lui aurez adressé de la prose au lieu de vers.

— Oh ! je n'ai pas encore sa promesse formelle, répliqua don Marchena — et à ces mots Ortiz se sentit respirer plus librement — mais c'est égal : je serai son mari. Elle est un peu coquette ; sa beauté lui attire une foule d'adorateurs ; il n'est donc pas étonnant qu'elle balance un tant soit peu. Cependant, si la tante et Pétra me secondent, si vous-même vous voulez bien m'aider, je suis sûr de réussir. Non pas que j'aie absolument besoin d'auxiliaires, car je suis habile à ce jeu-là et je gagne toujours. D'ailleurs un adage qui ne ment pas dit que toute femme a son quart d'heure. Et il sonnera pour Caroline comme pour les autres ce quart d'heure décisif, ce quart d'heure où le cœur parle. Ainsi c'est entendu ; peignez-lui mon amour. Au revoir, M. Ortiz ! »

Et il sortit sans donner à Fernand le temps de lui répondre.

« Vous voilà tout abasourdis, et je le comprends bien, dit Pétra à l'infortuné poète. Courage ! Si un autre est heureux aujourd'hui, votre tour viendra demain. L'amour discret n'est plus de mode ; osez parler, tentez la fortune. Comment voulez-vous que deux personnes se mettent d'accord si elles se taisent l'une et l'autre ? Point de femme qui maudisse un homme parce qu'il s'est épris d'elle ; et puis, ne venez-vous pas de l'entendre ? chacune a son quart d'heure. »

La suite au prochain numéro.

Le prince de la tour d'Auvergne apporte, dit-on, de Rome une lettre autographe du Saint-Père à l'Empereur des Français. Pie IX annonce la prochaine mise à exécution dans les Etats Pontificaux, de plusieurs réformes touchant l'administration, la justice, les finances de l'armée.

Revue des Journaux.

LE PAYS.

Nous empruntons à une correspondance adressée au Pays les extraits suivants :

« Tranquille du côté de la France, la seule voisine qui puisse lui susciter des inquiétudes, l'Espagne s'est trouvée à même de concentrer son opinion et ses forces sur le développement de ses institutions, de son crédit, de son industrie, de son commerce, de son agriculture. Et, si cette tâche lui a été facilitée, si elle a obtenu des résultats jusqu'alors considérés comme impossibles, c'est que, dans plus d'un cas, la fusion de nos ressources et de nos intérêts avec les vôtres, est venue seconder nos efforts et seconder notre puissance : c'est que vos grands établissements financiers et industriels ont apporté un appui et quelque fois même ont donné la vie aux nôtres, comme l'attestent la création du crédit mobilier à Madrid, la construction de nos plus grands réseaux de chemins de fer, etc., etc.

« Après avoir allié leurs moyens d'action pour les conquêtes pacifiques de la civilisation, les deux peuples ont allié leurs armes. Dans l'extrême Orient leurs soldats ont été compagnons de dangers et de gloire. Leurs drapeaux se sont unis un moment au Mexique. Il est vrai qu'ils se sont trop tôt séparés, mais sans que cette circonstance nous ait empêchés de rendre justice à l'œuvre que la France poursuivait seule avec tant de loyauté et de succès, et d'applaudir à ses triomphes militaires et politiques.

« Je me résume : L'Espagne aime la France et le second Empire ; la France aime l'Espagne libérale et ardente au progrès. Toutes deux doivent voir et voient, dans le voyage de l'Impératrice, une fidèle et heureuse expression de leurs sentiments réciproques ; toutes deux aspirent à rendre vrai, pour toujours, ce mot célèbre : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

LA FRANCE.

On lit dans la France, sous la signature de M. Quinsac :

« Nous recevons, par la voie de Vienne, des renseignements nouveaux sur l'attitude de l'Autriche dans la question Polonoise.

« Il est certain que c'est aux énormes difficultés de la politique qu'est dû l'incident qui s'est produit à Saint-Petersbourg, au sujet de la remise de la première note anglaise. Si, à ce moment, l'attitude de M. de Rechberg avait été plus nette, la dépêche de lord John Russell, serait arrivée à sa destination sans être affaiblie.

« Mais il est juste de constater que, relativement à la seconde note anglaise, l'Autriche a refusé loyalement de s'y associer, et déclaré qu'elle entendait formellement maintenir la bonne entente avec la France. »

LA PATRIE.

La Patrie considère le dernier article du Times comme le premier cri de la conscience du peuple britannique :

« Il exprime, fait observer M. E. Dréolle, comme une douleur profonde, ressentie par l'orgueil légitime de toute la nation. La blessure sera-t-elle promptement guérie ? Nous ignorons si la satisfaction des intérêts matériels, incessamment troublée par les plaintes de la Pologne opprimée, suffira à calmer cette douleur. Mais, quoiqu'il arrive, nous garderons le souvenir de l'indignation du Times en écrivant le mot honte en marge de la dernière dépêche adressée par le comte Russell au cabinet de St-Petersbourg.

LE MONDE.

Le Monde publie, sous la signature de M. Taconet, des extraits de sa correspondance de Rome, en date du 28 octobre :

« On parle depuis quelques jours à Rome de l'état de santé de la reine Marie-Sophie. Cet état de santé aurait motivé le voyage du roi de Bavière. Cependant il n'y a pour le moment aucun danger pour la vie de l'héroïne de Gaète, et une réunion de médecins a décidé que Sa Majesté pouvait rester à Rome, bien que le climat de Madère fût, peut-être, plus favorable.

« On ne sait comment le bruit s'était répandu et accrédité, même dans les cercles les plus graves, que M. de Montebello était déjà de retour. Il n'en est rien. Le général ne rentrera à Rome que vers la fin de novembre, et ses amis disent qu'il n'y fera plus un long séjour ; ce qui ressort assez naturellement de la situation que les derniers faits

ont créé au commandant du corps d'occupation.

« La situation financière pontificale s'améliore quelque peu. Il faut cependant que le denier de Saint-Pierre lui vienne en aide, et nous ne saurions assez insister sur la nécessité de continuer et d'augmenter les sacrifices commencés. »

LE SIÈCLE.

Le Siècle constate par l'organe de M. Léon Plée, les aveux complets du Times sur l'abaissement dans lequel est tombée l'Angleterre par suite de son attitude dans la question polonoise :

« Que le Times soit logique, ajoute l'honorable publiciste ; qu'il pousse avec nous son pays à se relever, à abdiquer la politique de l'égoïsme et à déployer le drapeau du dévouement et de la chevalerie.

« L'Angleterre est dans cette honne situation que tout ce qu'elle voudra dans une cause juste, et étant avec la France, elle la pourra. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 4 novembre courant, une gratification de 20 francs a été accordée au sieur Ayroles (Jean), dragueur à Figeac, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, dans la journée du 26 juillet dernier, pour sauver un enfant qui se noyait dans la rivière du Celé.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Le Lycée de Cahors a été, cette année, vainqueur sur toute la ligne. En effet, pas un point où il ait montré son infériorité : Ecole impériale militaire de St-Cyr, Ecole impériale navale de Brest, Ecole des arts et métiers d'Aix, baccalauréat ès-sciences et ès-lettres, concours général entre cinq lycées de l'académie, examen pour le brevet supérieur d'instituteur, enfin administrations diverses.

Non content de cela, il vient encore d'ajouter à d'aussi beaux résultats un magnifique succès.

L'Ecole impériale de Strasbourg, sur cent candidats reçus, en compte trois de notre lycée. Parmi ces trois, deux ne sortent que pour aller à Strasbourg, le 3<sup>me</sup> avait, depuis quelque temps, quitté l'établissement.

Ces trois élèves reçus sont :

MM. Grach-Laprade, avec le n°	11 ;
Nègre, — — — — —	68 ;
Guiou, — — — — —	86.

Les élèves, au sortir de cette Ecole, sont de droit aides-majors dans l'armée.

Le fait de mener quêter des chiens courants avant l'ouverture de la chasse, alors que ces chiens ne lèvent aucune pièce de gibier et donnent seulement de la voix sur une piste, constitue-t-il le délit de la chasse en temps prohibé prévu par l'art. 1<sup>er</sup> et puni par l'art. 12 de la loi du 3 mai 1844 ?

Cette question, résolue négativement par le tribunal correctionnel de Roanne, l'a été affirmativement par la Cour impériale de Lyon, dans son audience de vacations du 10 octobre.

Voici, d'après un état approuvé par le ministre de l'instruction publique, la composition du mobilier dont les communes sont invitées à faire achat pour les instituteurs :

2 lits, 2 tables de nuit, 8 chaises, 2 tables rondes, une commode, une armoire, le tout en noyer ciré ;  
 2 toiles à paillasse, 4 matelas, 2 traversins, 2 oreillers, 2 couvertures en laine, 2 couvertures en coton ;  
 1 table de cuisine et 4 chaises de cuisine en bois blanc, une marmite en fonte une casserole, un seau.

On sait que la commission instituée à la date du 5 novembre 1861, pour procéder à une enquête sur les améliorations à introduire dans l'exploitation des chemins de fer, a terminé son travail. Nous avons déjà signalé plusieurs mesures qu'elle a réclamées. En voici quelques-unes qui nous paraissent importantes :

« Pour augmenter le bien-être accordé aux voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes, la commission a demandé que l'emploi des rideaux soit rendu obligatoire pour les compagnies dans les compartiments de toutes les classes indistinctement, que les dossiers et les banquettes de la 3<sup>e</sup> classe soient inclinés et les dossiers élevés à la hauteur de la tête des voyageurs ; que le système des *waters closets* en usage sur les chemins étrangers, et expérimentés seulement par quelques compagnies, reçoive une application générale.

« L'enquête a aussi établi qu'une réduction des tarifs en vigueur pour le transport des voyageurs ne serait pas moins profitable aux compagnies qu'au public.

« La commission a exprimé, en outre, l'avis que la vitesse de 125 kilomètres en vingt-quatre heures pour les trains des marchandises devrait être portée à 200 kilomètres.

Le nombre des lettres transportées par la poste, en 1862, a atteint 300,000 millions dont 1,820,000 lettres chargées et 976,047 lettres contenant pour environ 600,000 millions de valeurs déclarées.

Le nombre des journaux, imprimés, papiers d'affaires, échantillons et paquets transportés par la poste, en 1862, a été de 190 millions.

Le produit brut des recettes de l'administration des postes a été, pour l'année 1861, de ..... 66,781,363 fr.

La dépense totale, pour pour cette même année, de ..... 42,748,373

Le revenu net, pour le trésor, a donc été de ..... 24,032,990

Les comptes de l'année 1862 ne sont point encore terminés, mais les recettes brutes de l'administration des postes se sont élevées à 96,906,000 fr.

Le nombre des dépêches télégraphiques privées, en 1862, a été de 1,521,000 ; les recettes en argent ont atteint le chiffre de 5,315,000 francs.

Mais il faut ajouter à ce nombre de dépêches télégraphiques privées expédiées par l'Etat, en 1862, celui des dépêches privées expédiées par chemin de fer, 80,000, donnant lieu à une recette de 135,000 fr. en plus, ce qui fait 1,601,000 dépêches privées, ayant produit 5,451,000 fr. à quoi il convient d'ajouter les dépêches officielles, dont le nombre, en 1862, dépasse 500,000, représentant une taxe de 2 millions de francs.

Ainsi, plus ont été abaissées les taxes sur les lettres et les taxes sur les dépêches télégraphiques, plus ont été augmentées les recettes du trésor. C'est donc un double bienfait pour les populations et pour l'Etat.

Comme on le voit, la télégraphie, ainsi que le Monde le fait remarquer, bien loin de faire diminuer le nombre des lettres, ne fait que les accroître de plus en plus, et il est remarquable d'examiner que les heures où travaillent le plus les fils télégraphiques sont celles de midi à 3 heures du soir, pendant la Bourse, entre les principales villes de France et de l'Europe, et que ce n'est qu'après que commence le mouvement le plus important de la journée pour la correspondance écrite, faisant connaître le résultat des affaires commerciales ou industrielles, et des spéculations.

MAIRIE DE CAHORS.

Taxe officielle du pain

(Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1863)

Publiée en exécution de l'arrêté municipal du 24 octobre 1863.

1<sup>o</sup> Pain blanc (1<sup>re</sup> qualité), bluté à 25 p. o/o... 31 c.  
 2<sup>o</sup> Pain bis blanc (2<sup>e</sup> qual.), bluté à 20 p. o/o... 28 c.  
 3<sup>o</sup> Pain bis (3<sup>e</sup> qualité), bluté à 15 p. o/o... 26 c.

Cahors, le 31 octobre 1863.

Le Maire, Bessières.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

POLOGNE.

Dans la nuit du 2 au 3 novembre, quarante-et-une femmes ont été arrêtées à Varsovie.

Deux convois de prisonniers, comprenant cent cinquante personnes, ont été emmenés de la citadelle et dirigés sur la Sibirie.

Une proclamation du gouvernement national répudia l'assassinat du juge d'instruction Kuczynski, à Lemberg, et déclare que ce meurtre est le fait d'une vengeance privée.

Le supérieur du couvent des Augustins, Kraiewski, ainsi que le prieur du même couvent, Pawlowski, qui avaient émis des déclarations favorables à la conduite des soldats russes, ont été empoisonnés avec de la strychnine. Le premier en est mort, le second est gravement malade.

Voici le texte de l'ordonnance russe relative aux vêtements de deuil :

A. Le deuil et, en général, tous les signes révolutionnaires dans les vêtements formant une manifestation criminelle, doivent être déposés.

B. Les femmes, sans distinction de classe, de profession ou d'âge, qui se montreraient en habit de deuil, seront arrêtées et conduites au bureau de police, où elles seront retenues jusqu'à ce qu'elles aient payé l'amende fixée ci-après.

C. Il n'est permis de porter des vêtements de deuil qu'aux femmes qui les prennent à la suite de la mort de leurs père, mère ou mari, à condition d'obtenir, d'ici au 10 novembre, une permission du chef de la police, qu'elles devront porter sur elles.

1<sup>o</sup> Les femmes allant à pied, en habit de deuil, paieront une amende de 10 roubles. Celles qui ne pourront payer subiront la peine d'emprisonnement ; 2<sup>o</sup> Les femmes allant en habit de deuil dans des voitures à elles ou non louées, seront conduites aux casernes de Mirisch, où la voiture et les chevaux resteront jusqu'au paiement d'une amende de 100 roubles par personne ; 3<sup>o</sup> Les femmes allant en habit de deuil dans des voitures louées, paieront 15 roubles chacune. Les voitures louées, fiacres et omnibus, dans lesquels ces femmes seront arrêtées, seront conduits aux casernes Mirisch. Les propriétaires de ces voitures paieront dix roubles par femme vêtue de deuil ; leurs voitures et chevaux seront retenus jusqu'au paiement de l'amende ; les conducteurs et cochers

subiront des peines de police ; 4<sup>o</sup> Les fonctionnaires dont les femmes et les enfants seront arrêtés en habits de deuil, perdront, outre les amendes ci-dessus, un mois de leurs appointements. Les fonctionnaires en retraite perdront un mois de leur pension. Varsovie, 27 octobre 1863. Lowczyn.

Pour extrait : A. LAYTOU.

ITALIE.

On écrit de Rome, 24 octobre : Jeudi matin, le Saint-Père a visité le nouveau pont en fer qu'on a établi sur le Tibre, près de la basilique de Saint-Paul, pour faire arriver jusqu'à la station centrale de Termini la ligne ferrée de Civita-Vecchia. Il est parti de la gare à 11 h., sur le grand wagon pontifical, et en peu de minutes il est arrivé au pont, où il est descendu pour en examiner en détail la construction.

A son arrivée, tous les ouvriers ont crié : « Vive le Pape-Roi. » Le Saint-Père a été ensuite reçu sous un magnifique pavillon, autour duquel un très-beau jardin avait été improvisé par les soins de l'administration des chemins de fer ; et là une collation a été offerte aux personnages de la suite pontificale et aux autres invités.

Retré à la gare, très-satisfait de tout ce qu'il avait vu, le Saint-Père est remonté en carrosse pour se rendre à l'hôpital de Saint-Jacques in Augusta, pour y visiter les salles cliniques qu'on y a ouvertes, ainsi que les grandes réparations de l'église. Il a daigné féliciter le jeune peintre qui a exécuté les fresques de cette église.

PRUSSE.

Le journal ministériel publié, à Berlin, un article sur la politique autrichienne, qui ne fait guère que constater l'animosité extrême qui règne dans les cercles officiels contre l'Autriche. Le journal prétend que le ministère autrichien se trouve dans une situation aussi inconstitutionnelle que dangereuse, vu qu'il ne représente que les intérêts du parti allemand de l'empire autrichien, et par conséquent du parti progressiste national ! C'est là ce qui force le ministre Smerling à travailler à la restauration de l'empire allemand et à prendre une position hostile à la Russie et à la Prusse, parce que si l'Autriche s'entendait avec les puissances, le principe monarchique allemand conserverait la position dominante en face du parti progressiste radical et parviendrait à étouffer ce mouvement. Voilà le programme d'une nouvelle sainte-alliance.

ÉTATS-UNIS

New-York, 16 octobre.

On assure que l'infanterie de l'armée de Lee a passé la rive nord du Rappahannock et qu'elle a repoussé la cavalerie fédérale en lui faisant éprouver de grandes pertes.

On parle d'une autre invasion des confédérés dans le Kentucky.

Le général Grant est arrivé à Chattanooga.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

A peine la statue de Napoléon en costume militaire était-elle descendue du faite de la colonne Vendôme, que la nouvelle en costume d'Empereur Romain arrivait des ateliers de M. Thiébaut, situés rue du faubourg St Denis.

Cette dernière statue a été portée jusqu'au pied de la colonne, entourée de cables, et à 4 heures et demie du soir elle était hissée sur des tréteaux en attendant l'opération de la montée remise au lendemain. La pluie ayant retardé ce matin cette opération, elle n'a pu être commencée qu'à onze heures en présence de MM. Dumont, auteur de la statue et Hittorf, architecte, et d'une foule considérable.

A une heure et demie la statue était parvenue au chapiteau de la colonne. Cette statue a près de quatre mètres de hauteur, elle ne pèse que 300 kilogrammes ; l'autre descendue hier pesait près de 600 kilog. parce qu'on avait laissé en la fondant, toutes les armatures de fer qui garnissaient l'intérieur du moule et même jusqu'au sable. La nouvelle statue est encore enveloppée d'un fourreau de percaline qui ne sera enlevé qu'après qu'elle sera parvenue jusqu'au haut de la colonne et quand il sera question de la fixer sur la calotte qui surmonte le chapiteau.

— Nous croyons pouvoir démentir le bruit, rapporté par plusieurs journaux d'un prochain rappel de l'armée française d'occupation à Rome.

— Le départ de la Cour pour Compiègne est définitivement fixé au sept novembre.

— L'affaire dite de Paris-port de mer, est en voie de réalisation positive. Les études du canal, de la dépense qu'il entraînera, des profits qu'il pourra donner, etc ; sont à peu près terminées. Une compagnie va se former dans le but de faire auprès du Gouvernement les démarches nécessaires et de réunir les Capitaux dont on aura besoin.

— Ce matin, à 11 heures, le comité du contentieux du conseil d'Etat a tenu sa première audience publique la rentrée des vacances.

— M. le prince de la Tour d'Auvergne, après avoir remis en audience solennelle, ses lettres de rappel à S.S. Pie IX a fait les visites officielles de congé au cardinal secrétaire d'Etat et au doyen du sacré collège. Le pape a conféré au prince de la Tour d'Auvergne, le grand cordon de l'ordre de Pie IX.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Le général Bedeau, qui vivait retiré à Nante, à succombé, la semaine dernière, dans cette ville, aux suites d'une affection de cœur dont il était atteint depuis plusieurs années.

Le général Bedeau ( Marie-Alphonse ) était né le 10 août 1804 et avait fait ses études militaires aux écoles des la Flèche et de Saint-Cyr. C'était à Constantine, à Cherchell, au col de Mouzaïe, à Médéah, à Milianah, qu'il avait conquis le grade de général de brigade qu'il reçut au mois de mai 1841. Après la bataille d'Isly, il avait été nommé général de division et commandant supérieur de la province de Constantine.

**LA NATION**, journal politique quotidien, grand format, offre en ce moment une prime inouïe dans les annales de la presse.

On sait que ce journal a changé de propriétaire et de rédacteurs il y a environ quatre mois, et qu'il passe à bon droit comme étant depuis lors l'un des défenseurs les plus zélés de l'ordre et de la liberté. Indépendamment de sa rédaction politique, industrielle, agricole et financière, confiée à nos meilleurs écrivains, sous la direction de M. Léonce Dupont, il publie le dimanche un courrier de Paris, par Aug. Villemot; le lundi des articles variétés, par Hyp. Lucas; tous les jeudis des portraits politiques et littéraires, par Jacques Reynaud et Henry Dumont.

Abonnements des départements : un an, 64 fr.; six mois, 32 fr. — trois mois, 16 fr. ;

Or, on donne à toute personne qui prend un abonnement d'un an une prime gratuite représentant une valeur réelle de 80 fr., savoir :

- 1° LES MISÉRABLES, par Victor Hugo, 10 beaux volumes, 35 f. 00
  - 2° VICTOR HUGO, raconté par un témoin de sa vie, 2 beaux volumes grand in-8°, 15 00
  - 3° La VIE DE JÉSUS, par M. Renan, 1 beau vol. grand in-8, 7 50
  - 4° SONATES DE MOZART, (piano), 1 gros et beau volume in-4° avec portrait gravé, 22 50
- Somme égale, 80 f. 00

Ainsi, en envoyant au gérant de la Nation, 21, rue Bergère à Paris, un bon de poste ou une valeur sur Paris de 64 francs, on recevra le journal pendant un an, à partir de l'époque qu'on aura choisie, et immédiatement les ouvrages composant la prime, sans autres frais que ceux du port.

Les abonnés de six mois, ayant envoyé 32 fr; auront droit à deux des ouvrages désignés sous les numéros 2, 3 et 4.

Et les abonnés de trois mois, ayant envoyé 16 francs, pourront choisir, à titre de prime, un ouvrage seulement parmi les trois désignés également par les numéros 2, 3 et 4.

Pour plus de facilités, les abonnements ne commenceront à courir qu'à l'époque choisie par les souscripteurs. La Prime sera néanmoins livrée immédiatement.

AVIS IMPORTANT. — On ne pourra jouir de ces avantages que d'ici au dix novembre prochain. Passé cette date, les primes seront TOUTES SUPPRIMÉES.

AVIS.

Etablie depuis quelques années à Cahors, pour l'instruction des jeunes demoiselles, et pour préparer spécialement au brevet de capacité celles qui se destinent à l'instruction publique, M<sup>lle</sup> RESCOUSSÉ a l'honneur de faire savoir aux personnes qui voudraient se présenter aux prochains examens, qu'il y a dans son établissement des places laissées vacantes par celles qui viennent d'être reçues. Le succès obtenu par les aspirantes qu'elle a préparées est un motif d'encouragement pour toutes celles qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Son établissement est toujours, maison Bonhomme, Cours Fénélon.

La souscription aux 24,000 actions de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PORTS DE BREST, est ouverte à Paris, chez MM. Dautrevaux et C<sup>ie</sup>, 21, rue de la Victoire, et à Cahors chez MM. Cangardel et fils, banquiers.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !  
Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou an-

ciennes, entorses, foulures, écart, molette, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm<sup>s</sup> du dép.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LABIE, notaire, à Cahors.

AVIS

Le public est prévenu que le 16 novembre prochain, à une heure de l'après-midi, en l'Étude de M<sup>e</sup> Labie, notaire, à Cahors, désigné par l'arrêté de M. le Préfet, il sera procédé par ledit notaire, en présence des trésoriers des fabriques de la Cathédrale et de Notre-Dame, à Cahors, et de M. le Maire de cette ville, à la vente aux enchères publiques des deux enclos situés au faubourg Saint-Georges de ladite ville, légués auxdites fabriques, par M<sup>lle</sup> Hélène Leblanc de Saint-Fleurin, sur la mise à prix pour le bloc de soixante mille francs en sus des charges, ci..... 60,000 fr.

Et que, dans le cas où il ne se présenterait pas d'enchérisseurs, pour le bloc, il serait procédé, séance tenante, à la vente aux enchères desdits immeubles en trois lots :

1° Le premier composé de l'enclos situé au lieu du Trépadou ou plaine du Pech-d'Anjou, sur la mise à prix de treize mille francs en sus des charges, ci..... 13,000 fr.

2° Le second lot comprendrait sur portion de l'enclos, dit plaine de Saint-Georges, qui se trouve au Midi, où se trouve construite la maison, et serait séparé de l'autre portion par une ligne droite, partant du milieu du portail qui se trouve au Levant, pour aller aboutir à deux bornes plantées dans le talus au Couchant, sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs en sus des charges, ci..... 25,000 fr.

3° Et le troisième lot comprendrait l'autre portion dudit enclos, au Nord, sur une mise à prix de vingt-deux mille francs en sus des charges, ci..... 22,000 fr.

Le cahier des charges et conditions de ladite

vente se trouve déposé en l'Étude dudit Me Labie, où l'on pourra en prendre connaissance à partir de ce jour.

M. RUAUD, dentiste du Lycée, du Séminaire et des maisons d'éducation de Cahors, fait toutes les opérations les plus difficiles de la bouche et n'extrait que les dents inguérissables. Tous les jours il donne des preuves de guérison. Son talent, supérieur pour la pose des dents, ne laisse rien à désirer pour la perfection et l'ajustage parfait de ses pièces. M. RUAUD, artiste connu de tous, ne croit pas, dans sa dignité d'artiste, employer des dents sur base caoutchouc; le caoutchouc se décompose bien vite et cause un grand dommage à la santé. Ces pièces ne valent absolument rien et se détachent facilement. Elles sont repoussées par tous les docteurs savants. Un dentiste habile est indispensable dans les maisons d'éducation. Il ne doit extraire que les dents qui nuisent aux autres, et les empêchent de prendre un bel alignement; il doit savoir redresser les dents chevauchées. Les dentistes nomades soi-disant chargés de titres et le plus souvent couverts d'ignorance et de cupidité peuvent seuls commettre de grandes erreurs.

RUAUD, dentiste.

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.  
5 novembre 1863.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 95	»	» 25
4 1/2 pour 100 .....	95 40	»	» 15
6 novembre.			
au comptant :			
3 pour 100 .....	66 85	»	» 40
4 1/2 pour 100 .....	95 40	»	» 15
7 novembre.			
au comptant :			
3 pour 100 .....	66 90	» 05	»
4 1/2 pour 100 .....	95 20	» 40	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 28 octobre. Labatut (Célestine), rue Bousquet,
  - 30 — Armand (Gérard-Louis-Raoul-Guillaume), rue du Boulevard.
  - 1 novem. Barriéris (Léontine), St-Georges.
  - 2 — Courpet (Marie), rue Saint-Maurice.
- Décès.*
- 3 — Pierre (Marie), 48 jours, à Bouidou.
  - 3 — Merle (Martial), sans prof. 60 ans, hospice.
  - 3 — Henras (Pierre), cultivateur, époux Couailhac, 77 ans, à Merle.
  - 4 — Burgallières (Rosalie), veuve Henras, sans prof. 75 ans, à Larosière.
  - 5 — Clary (Jean-Cadet), veuf d'Augustine Bergues, propriétaire, 69 ans, aux Tuileries.
  - 7 — Cubaynes (Marie), 3 ans 8 mois, rue Rempart.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Le Chocolat-Menier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1°—Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des gens établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2°—Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3°—Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle : l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement : Si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

Magasin de MEUBLES et de PAPIERS peints.

Maison RÉMY, fils aîné,

Galerie Fontenille, à Cahors.

Madame veuve ALIDA RÉMY, née Guilhou, croit devoir prévenir le public, que son intention est de continuer le commerce de la Maison RÉMY, fils aîné, et de faire tous ses efforts pour maintenir son ancienne réputation. — Elle est en mesure de faire exécuter, par des ouvriers habiles, les travaux en tout genre qui peuvent se rattacher à son commerce. — On trouvera toujours dans son Magasin, à des prix très modérés, un assortiment complet de Meubles, tels que Fauteuils, Chaises, Canapés, Secrétaires, Commodes, Tables, Lits en bois et en fer, Dorures, Passementeries, Etoffes, Tapis, le Sommier élastique perfectionné, garanti, etc., etc., et une riche collection de Papiers peints, où l'on pourra choisir les dessins les plus variés et les plus nouveaux, dans les prix de 30 cent. le rouleau et au-dessus.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

**Dots des enfants.** — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée. **Assurances pour la vie entière**, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné. **Rentes Viagères** immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE  
J.-U. CALMETTE à Cahors

- Almanachs illustrés à 25, 50, 75 cent. et 1 franc. Calendrier sur carton.
- Memento de poche et de cabinet, pour l'an 1864.
- Recueil de prières, de Méditations et de Lectures, par M<sup>me</sup> de Flavigny, 1 vol. in-18. Diverses reliures à divers prix.
- Livre de l'enfance chrétienne, dédié aux mères de famille, par M<sup>me</sup> de Flavigny, 1 vol. in-18, relié en chagrin, doré sur tranche. 3<sup>f</sup> 50
- Jésus-Christ est Dieu, démonstration par Mgr. Parisis. .... 4 fr.
- Traité élémentaire de Routes et Ponts, par Birot, 1 vol. in 8°. .... 6 fr.
- Calendrier du cultivateur ou manuel de l'Agriculteur pratique, par Mathieu de Dombasle, un fort volume in-12. .... 3 fr. 75
- Culture de la vigne et vinification, par J. Guyot, un vol. in-12, avec gravures. 3 fr. 50
- Photographies des meilleurs maîtres. Albums et Passe-partout.

BAYLES JNE

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris;

Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

GUANO DU PÉROU

Les consignataires du Gouvernement Péruvien croient devoir prévenir les agriculteurs que divers mélanges et falsifications se vendent sur plusieurs points de la France, notamment à Poitiers, Tours, Nantes, Bordeaux et le Havre, dans des sacs fermés par un plomb imitant le plus possible celui du Gouvernement du Pérou.

MM. THOMAS, LA CHAMBRE et C<sup>e</sup>, seuls concessionnaires pour la vente du GUANO DU PÉROU en France, rappellent que le Guano à l'état sain, sortant des dépôts et devant être considéré uniquement comme Guano du Pérou pur et sans mélange, est toujours contenu dans des sacs fermés par un plomb à l'effigie ci-contre :

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal du Lot.

Régliste Sanguinée

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NÎMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.